



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public

de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

CANICULE : L'INSTITUTION SCOLAIRE DOIT PRENDRE LA RESPONSABILITE DE FERMER LES ECOLES POUR PROTEGER LES PERSONNELS ET LES ELEVES !

Les représentants FO au CHSCT-D ont alerté la DASEN dès lundi soir sur l'impossibilité de mettre en œuvre les recommandations ministérielles dans la plupart des écoles du département : *« En l'état actuel, de nombreuses écoles sont dans l'impossibilité de suivre ces recommandations du fait de leurs infrastructures ne permettant pas de garder une « ambiance fraîche », et/ou avoir une solution de « repli ». De plus, aucun matériel de mesure n'est à disposition des personnels pour vérifier la température des installations. Certains collègues, qui ont été amenés à utiliser le matériel pédagogique ou personnel, ont pu constater, en ce premier jour de canicule, des températures dans les classes atteignant plus de 30 degrés Celsius. De fait, les personnels enseignants et les élèves seront exposés à des températures pouvant constituer un risque pour leur santé. »*

Mardi 25 juin, alors que la température monte dans de nombreuses écoles (50° relevés dans une classe située dans un préfabriqué à Fontenay, 40° à l'école élémentaire Joliot Curie de Villejuif, 38° dans une classe maternelle à Jean Vilar à Villejuif, 35° dans le dortoir de la maternelle Pelloutier à Villejuif...), plusieurs maires décident de fermer les écoles jeudi 28 et vendredi 29 juin : Le Plessis-Tréville, Valenton, L'Hay, St-Maur, Vitry, Ivry, Joinville (le Maire ferme 4 écoles)

Lors du CDEN, réuni le mardi 25 juin, les représentants FO ont de nouveau interpellé la DASEN (le Préfet était absent) : *« le ministère annonce le report du brevet « pour garantir la sécurité des élèves » : les enseignants et les élèves du premier degré, les personnels administratifs ne vont-ils pas souffrir eux aussi de la chaleur ? (...) Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé dans les médias à propos de la fermeture des écoles jeudi et vendredi : « en faisant preuve de bon sens, il est possible de le faire, c'est à l'initiative du responsable ».*

Madame la DASEN, comme responsable de la sécurité des personnels et des élèves, nous vous demandons de prendre cette initiative de fermeture des écoles du département jeudi et vendredi pour protéger la santé des enfants et des personnels. »

La DASEN a répondu qu'« il appartient aux communes de fermer les bâtis dès lors que les conditions ne sont plus requises pour accueillir les élèves. » Elle a invité les représentants des personnels à « prendre contact avec les IEN afin qu'ils prennent contact avec la commune afin de voir au cas par cas. »

Pour toute réponse, la DASEN renvoie donc aux seuls maires la responsabilité de fermer les écoles !

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 – Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)

Pour information, dans le Vaucluse, la DASEN a adressé un courrier autorisant les enseignants « à ne pas accueillir les élèves dont les responsables légaux sont en mesure d'assurer la garde. Ce qui est possible dans le Vaucluse ne le serait pas dans le Val-de-Marne ? La DASEN doit prendre ses responsabilités et protéger les élèves et les personnels placés sous son autorité !!

INACCEPTABLE ! INTOLERABLE !

L'institution scolaire, l'Etat, doivent prendre leurs responsabilités et décider de fermer les écoles pour préserver la santé des enfants et des personnels ! Le SNUDI-FO rappelle que voici quelques jours le «coup de sirocco» qui a touché la Corse a amené le Préfet à fermer les écoles, alors qu'il ne s'agissait pas d'un épisode caniculaire. Pourquoi (encore une fois !) renvoyer à des décisions locales des maires alors qu'au moins 90% des écoles du département sont dans l'incapacité de garantir la santé et la sécurité des personnels et des enfants ?

S'agit-il, là encore, d'aller toujours plus loin dans le processus

de territorialisation de l'école ?

Lors du CDEN le SNUDI-FO a indiqué que le fait que l'institution refusait de prendre ses responsabilités plaçait les directeurs d'écoles et les équipes enseignantes dans une très grande difficulté. Le code de l'Education précise que le directeur d'école est « responsable des personnes et des biens ». D'une manière générale, les enseignants sont responsables des enfants qui leur sont confiés. En cas d'accident lié à la canicule, des parents pourraient donc se retourner contre le directeur et les enseignants d'une école, qui ne les auraient pas informés des conditions d'accueil de leur enfant et des risques que celui-ci encourrait.

Le SNUDI-FO invite donc les directeurs et les équipes à utiliser le courrier ci-après à destination des parents en l'adaptant à la situation de leur école :

« Madame, Monsieur, chers parents,

Monsieur le ministre de l'éducation Nationale a annoncé dans les médias à propos de la fermeture des écoles jeudi et vendredi pour cause de canicule : "en faisant preuve de bon sens, il est possible de le faire, c'est à l'initiative du responsable".

Je tiens donc à vous informer, en tant que responsable des locaux, que l'école est dans l'incapacité matérielle et structurelle d'appliquer les recommandations ministérielles pour prévenir les effets de la canicule pour vos enfants (Absence de salle de repli fraîche, de climatisation, ventilateur).

Vos enfants seront donc exposés à des températures dans les classes dépassant les 30-35°.

De plus, en raison du pic de chaleur et de pollution annoncés, les récréations en extérieur seront très limitées.

Je vous invite, donc à prendre vos dispositions, dans la mesure du possible, pour que vos enfants soient le moins exposés à cet épisode caniculaire.

A défaut d'une décision contraire de la DASEN ou du Maire l'école restera néanmoins ouverte.

Le directeur »

N'hésitez pas à saisir le SNUDI-FO 94 en cas de difficulté !

Pour les collègues qui sont dans des écoles dont les maires ont décidé la fermeture, la DASEN a indiqué lors du CDEN « *Les personnels peuvent se réunir dans un autre bâti où les conditions de sécurité sont assurées.* ». Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à informer le syndicat des consignes écrites qui leur sont données par leur IEN.

Créteil le 25 juin 2019